auprès des organisations syndicales des chemins de fer ayant les mêmes revendications, afin d'arriver à une entente pour la formation d'une Fédération. »

Sur la demande d'un groupe, la motion ci-après a été adjointe à la proposition du groupe de Thouars :

« Le Conseil d'administration est autorisé à se faire représenter dans les Congrès des syndicats similaires [illegible] récemment, à l'avenir, une invitation à assister aux Congrès du Syndicat national. »

LES CONGRES REGIONAUX

Sur la proposition du groupe de Thouars, la motion ci-après, ayant trait à la création de comités de réseaux et aux Congrès régionaux, a été adoptée à l'unanimité, sauf le paragraphe 5 qui a été réservé :

« 1° Les groupes de chaque réseau, à l'issue de leur Congrès régional, auraient à nommer un comité qui serait chargé d'étudier et de présenter les revendications spéciales à leur réseau.

2° Ce comité ne pourrait agir qu'après en avoir référé au Conseil d'administration et reçu son avis.

3° Toutes les démarches seraient faites au nom du Syndicat national et chaque délégation accompagnée par un membre du Conseil d'administration ou par le secrétaire dudit Conseil.

4° Aucun changement particulier, sur le chiffre de la cotisation et sur le mode de perception, ne saurait survenir sans l'approbation du Congrès national.

5° La question de participation financière serait à résoudre par le prochain Congrès. »

AUGMENTATION DES COTISATIONS

Une longue discussion s'est engagée sur une proposition adoptée au Congrès de 1901 et ayant trait à l'augmentation des cotisations. Les avis étaient très partagés. C'est à ce point que, la discussion close, neuf propositions se trouvèrent en présence.

L'un d'elles, émanant du groupe de Thouars, et dont voici le texte, obtint la priorité :

« Le treizième Congrès national, convaincu de la nécessité d'augmenter les cotisations pour faire face aux frais et dépenses nombreux dont le Syndicat aura la charge pour faire les élections soit aux comités du travail, soit aux comités des Caisses de retraites, et, éventuellement, au Conseil des prud'hommes :

Le Congrès décide de porter la cotisation à 50 centimes par mois.

Cette décision ne serait applicable qu'à partir du 1er janvier 1903. »

Soumise au vote par appel nominal des sections, cette proposition a été repoussée par 146 voix contre 127 et 6 abstentions.

La séance fut ensuite levée et renvoyée au lendemain samedi.

CINQUIEME SEANCE

Dans sa séance de ce matin, samedi, présidée par le citoyen Lacarrère, délégué de Thouars, le Congrès a réglé diverses propositions relatives à son journal corporatif, la *Tribune de la Voie ferrée*.

Le Congrès a émis un vœu tendant à ce que la taxe d'affranchissement des journaux soit réduite à un centime, ainsi que cela a déjà été décidé par la Chambre des députés.

LES COMITES DU TRAVAIL

Le Congrès a abordé ensuite la question des comités du travail.

Raynaud, délégué de Toulouse, a lu un rapport très documenté dans lequel il estime que les comités du travail, tels qu'ils fonctionnent actuellement, ne donnent pas entièrement satisfaction aux ouvriers.

Ceux-ci n'ont qu'une représentation proportionnelle dans ces comités et le délégué voudrait que patrons et ouvriers soient représentés en nombre égal, ainsi que cela se fait aux conseils du travail.

Raynaud démontre l'utilité et le profit que les ouvriers syndiqués peuvent retirer des comités du travail, au sein desquels les deux éléments seront également représentés.

Le rapporteur conclut en ce sens en ajoutant qu'il est nécessaire que les membres ouvriers des comités du travail soient rééligibles.

Le Congrès émet un vœu réclamant la création des comités du travail sur tous les réseaux de chemins de fer, ces comités ne fonctionnant actuellement que sur les réseaux du Midi et de l'Etat.

Ces comités devront être composés en nombre égal de représentants des patrons et de représentants des ouvriers et les trois grands services des Compagnies : traction, exploitation et voie devront être à la fois électeurs et éligibles.

La durée du mandat pour les représentants élus par les ouvriers devra être de trois ans, et ces représentants seront rééligibles. Actuellement, ils ne sont rééligibles que trois ans après l'expiration de leur mandat.

SIXIEME SEANCE

La séance de cet après-midi a été présidée par M. Toulouse, délégué de Bordeaux.

Les dépenses de l'exercice 1901 soumises au Congrès sont acceptées par l'assemblée.

On discute ensuite les budgets des exercices 1902 et 1903, dont le projet soumis par le Conseil d'administration se chiffre par 121,000 francs de recettes et 99,600 francs de dépenses, soit un excédent de 21,400 francs.

REUNION PUBLIQUE

A l'issue de la séance du Congrès du Syndicat des chemins de fer, une grande réunion a eu lieu à la Bourse du travail, sous la présidence de Saint-Germain, délégué de Bordeaux.

Prirent place au bureau : Bourrat, Berteaux, Lafferre, députés ; Colly, conseiller municipal ; Brou, délégué de Marseille ; Lacarrère, délégué de Troyes.

Après quelques mots sur le rachat des chemins de fer par Bourrat, M. Berteaux prend la parole et parle de la loi qui porte son nom et qui a été votée à la Chambre le 17 novembre 1901.

Il espère la voir voter bientôt par le Sénat.

« L'assemblée vote à l'unanimité un ordre du jour remerciant M. Berteaux du dévouement qu'il témoigne aux travailleurs des chemins de fer et priant les députés présents de soutenir au Parlement leurs revendications. »

Le Socialisme en Hollande

Amsterdam, 22 mars. — Le parti démocratique socialiste de Hollande tiendra son huitième congrès à Groningue, le dimanche et le lundi de Pâques.

A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes : l'organisation des conseillers municipaux, le club d'études socialistes, la propagande, le mouvement professionnel, la question scolaire, le suffrage universel dans ses rapports avec la question scolaire, le militarisme, la presse, les élections, les fonds pour les élections, le suffrage universel dans ses rapports avec le 1er mai, les chambres de travail, l'action parlementaire, la commission d'arbitrage, etc., etc.

Du dernier rapport du secrétaire, il ressort que le parti est en progrès. Le nombre de ses membres s'est élevé à environ [illegible], répartis en [illegible] sections. On compte, de plus, une association nationale, celle des instituteurs démocrates socialistes, divisée en 5 sections.

Une conspiration en Russie

ARRESTATION D'UN PRINCE

Vienne, 22 mars. — Le « Wiener Tagblatt » de demain matin publiera un télégramme de son correspondant en Russie, annonçant qu'un prince russe attaché à l'état-major du grand-duc Serge a été arrêté à Moscou, comme chef d'une conspiration révolutionnaire.

Des papiers compromettants ont été trouvés à son domicile.

L'Espionnage en Russie

Le scandale militaire de Varsovie — Les aveux du colonel Grimm. — L'émotion du tsar. — Procès tragique.

Varsovie, 22 mars. — A plusieurs reprises déjà, nous avons parlé de l'affaire de haute trahison qui cause un vif émoi, non seulement dans les milieux militaristes et gouvernementaux de Russie, mais aussi à l'Etat-Major français et dans toute l'opinion.

Ici même, dans nos dépêches, nos lecteurs ont trouvé plusieurs fois des renseignements sur cette extraordinaire et nouvelle affaire ; mais la tragédie prend un développement tel, les détails qui arrivent chaque jour ont un intérêt si passionnant qu'il importe de reconstituer tout entier le dernier et sombre scandale militaire d'un état-major européen.

LES CALONNES DE VARSOVIE

C'est à Varsovie, en plein centre de la Pologne russe, et non loin de la frontière allemande, que la scène se passe. Nos alliés ont là un état-major important et des bureaux militaires considérables. Chose curieuse, la surveillance que le département central exerce généralement sur les départements provinciaux est des plus relâchées, et on ne paraît pas avoir jamais beaucoup regardé à Saint-Pétersbourg ce qui se passait à Varsovie.

Un matin, on apprit avec stupeur qu'un officier supérieur de la place, le colonel Grimm, chargé de la direction d'un important service à l'état-major russe, avait été arrêté sous l'inculpation de haute trahison, qu'il avait passé en conseil de guerre, avait été condamné à l'unanimité et — on ajoutait même — avait été fusillé.

A Varsovie, la chose fit du bruit, autant qu'une chose peut faire du bruit en Russie, et ce bruit passa la frontière. Les journaux autrichiens mirent en branle leurs reporters et leurs correspondants, et c'est en grande partie grâce à eux que l'on a quelques détails sur le drame dont la Pologne est le théâtre, car les journaux russes n'ont pas l'autorisation d'en parler et le nom de l'inculpé n'a même pas été prononcé une seule fois dans leurs colonnes.

LES AVEUX DU TRAITRE

Et d'abord, il est faux que le colonel Grimm ait été fusillé. Il est vivant et bien vivant, enfermé dans une forteresse de Varsovie. Jour et nuit, il est soumis à des interrogatoires que lui font subir des officiers envoyés spécialement à cet effet de Saint-Pétersbourg par le général Kouropatkine, chef d'état-major de l'armée russe. Pressé de questions, le colonel aurait fait des aveux ; mais il n'aurait pas tout dit encore. Il n'aurait surtout pas dévoilé les noms de ses complices, car il a des complices jusque dans les plus hauts grades de la hiérarchie militaire. On ne lui arrache la vérité que morceau par morceau, parce qu'il espère reculer ainsi la peine fatale qui est suspendue sur sa tête.

Le colonel Grimm a avoué, paraît-il, — et en tout cas, on a pu établir — qu'il avait libre accès dans tous les bureaux de l'état-major de Varsovie. Pas une porte qui lui fût fermée : pas un tiroir qu'on ne lui laissât ouvrir. Sa mission, qui était assez délicate, consistait à se tenir en communications constantes avec les officiers des pays étrangers et notamment avec des officiers allemands et autrichiens. Il faisait partie du service de renseignements et était censé livrer des documents apocryphes, des renseignements inexacts, afin d'en obtenir, en retour, de vrais.

Il advint seulement que, pressé par des besoins d'argent, succombant à des tentations où de plus forts que lui avaient cédé, le colonel Grimm ne tarda pas à livrer des documents qui étaient authentiques, à donner des renseignements qui étaient vrais. L'Allemagne ne paya d'ailleurs pas très largement la trahison. D'abord, le colonel n'eut qu'un salaire fixe de 12,000 marks (15,000 francs) par an ; ensuite, chaque document était payé selon sa valeur, et le document vendu le plus cher aurait été payé 100,000 francs. Mais — et c'est ici que la chose prend une tournure grave — les livraisons de documents n'auraient pas été limitées à la région de Varsovie ; elles se seraient étendues beaucoup plus loin, grâce à des subordonnés, et elles remonteraient à huit années en arrière. En outre, il n'y aurait pas que des documents russes qui auraient été livrés à l'Allemagne : des documents français intéressant l'alliance auraient été également vendus.

UNE EXCLAMATION DU TSAR

Le tsar lui-même n'aurait pas caché son émotion et son indignation, lorsque, il y a quelques jours, et il fut mis au courant de toute l'affaire, et, faisant appeler le général Horschelmann, chef d'état-major central pour la subdivision de Saint-Pétersbourg, il se serait écrié dès qu'il l'aurait aperçu :

— A quoi servent tous vos beaux plans et vos gens les livrent à l'étranger ?...

Tels sont les détails que l'on connaît sur cette étrange et ténébreuse affaire, et qui, après contrôle, semblent dignes de foi.

La Guerre Sud-Africaine

NOUVELLES ATROCITES ANGLAISES

Vente des fermes boers. — Les combattants boers traités en rebelles. — La reconnaissance d'Albion pour la magnanimité de Delarey !

Londres, 22 mars. — Il nous arrive de l'Afrique du Sud une nouvelle tellement surprenante, qu'on serait tenté de ne pas y ajouter foi si elle n'était officielle. Le 14 mars dernier, les autorités militaires anglaises ont fait mettre en vente, à Bloemfontein, les fermes appartenant aux burghers de l'Etat libre qui tiennent encore la campagne. Cette vente a eu lieu en vertu de la fameuse proclamation de lord Kitchener.

On se souvient que dans cette proclamation le généralissime anglais avait la prétention d'affirmer que la guerre était virtuellement finie et que par conséquent les Boers sous les armes qui n'auraient point fait leur reddition à la date fixée seraient considérés comme rebelles et leurs biens mis en vente.

Ces menaces eurent si peu d'effet qu'elles en devinrent ridicules et, même en Angleterre, les partisans les plus acharnés de la politique gouvernementale se trouvèrent d'accord avec les libéraux pour déclarer que la proclamation de lord Kitchener était aussi dangereuse qu'inutile, que ce n'était pas par des procédés d'intimidation qu'il fallait compter réduire les Boers.

Après cette désapprobation unanime, le silence se fit autour de la fameuse proclamation et on se contenta d'appliquer pour la forme, de temps à autre, la clause du bannissement à tous les chefs boers faits prisonniers. Mais de la vente des biens il n'avait plus été question. Cette réserve était des plus sensées. Du moment que la menace n'avait point produit son effet, il était imprudent de la mettre à exécution.

Il est évident, en effet, qu'en vendant les biens des Boers sous les armes on les poussait fatalement à la lutte à outrance.

Eh bien ! par une étrange aberration d'esprit, les autorités militaires anglaises viennent de méconnaître la justice de ces considérations. La vente des biens des Boers est une erreur aussi grave que l'incendie des fermes. C'est en outre un acte cruel et inhumain absolument contraire au droit des gens.

Il paraît d'autant plus étrange et odieux qu'il s'est produit au lendemain du jour où le général Delarey a fait preuve de la plus chevaleresque générosité en relâchant lord Methuen qui aurait pu lui servir d'otage précieux.

LA PEINE DU TALION

Amsterdam, 22 mars. — J'ai demandé à quelques boers ce qu'ils pensaient de la vente publique, annoncée pour le 14 courant à Bloemfontein, par ordre des autorités britanniques, de 15 fermes confisquées sur des Boers servant dans les commandos, le produit de cette vente devant être appliqué aux frais des camps de concentration.

On m'a répondu, en rappelant la réponse du général Dewet à un ministre de l'Eglise, envoyé par les autorités britanniques, pour essayer de le convaincre que tout était perdu pour lui et qu'une continuation de la lutte pouvait seulement amener la ruine complète du pays, puisque toutes les fermes seraient brûlées, les récoltes détruites, les champs dévastés.

Dewet répondit alors d'un ton pénétré à l'émissaire : « Je ne désire que ça, le pays ruiné ; les burghers abandonneront toute idée d'intérêt privé et iront se battre plus déterminés que jamais. »

Ce qu'on a vu depuis, prouve que Dewet avait bien pronostiqué, et maintenant nous savons aussi que le crime que l'on commet en vendant les fermes des burghers n'a que ce résultat de rendre nos hommes plus résolus *que jamais. Comme ils voient que c'est* seulement par la force des armes qu'on peut se garer de l'injustice et de l'infâmie des Anglais, ils sont indomptables.

GRAVES NOUVELLES ANGLAISES

Dépêches retardées. — Un Conseil des ministres.

Londres, 22 mars. — On assure qu'au Conseil des ministres tenu hier soir, sous la présidence de lord Salisbury, auquel tous les ministres assistaient, M. Chamberlain aurait fait part à ses collègues des dépêches très importantes de lord Kitchener et de lord Milner.

Les ministres auraient décidé, comme cela a été fait pour l'échec de lord Methuen, de retarder jusqu'à lundi la publication de ces dépêches.

LA GUERRE ET LES FRANCS-MAÇONS

Pourquoi Methuen fut remis en liberté.

La « Dépêche de Toulouse » reçoit de son correspondant de Londres la curieuse dépêche ci-dessous :

« Parmi les raisons qui, en dehors du caractère chevaleresque de Delarey, auraient décidé celui-ci à ordonner la liberté presque immédiate de lord Methuen, en voici une qui est à peu près inconnue ; les deux chefs rivaux, ennemis au moment de la lutte, sont des frères : l'un et l'autre appartiennent à la franc-maçonnerie.

Voici la liste des généraux qui font partie de cette puissante organisation :

Au Grand Orient anglais appartiennent : Lord Roberts, lord Kitchener, sir Luke Rundle, sir Charles Warren et lord Methuen.

Au Grand Orient hollandais : Louis Botha, Lucas, Meyer, Delarey et Kruitzinger. Celui-ci sera donc épargné, comme l'aurait été Broekhuis, Schoepers et Lotter, s'ils avaient fait partie d'une association, dont, en dehors de Kitchener et Roberts, le roi Edouard a toujours été l'un des principaux chefs.

JONCTION DES BOERS AU CAP

Attaque d'un convoi dans l'Orange.

Londres, 22 mars. — On télégraphie de Capetown que l'important commando de Malan, qui se trouvait présente au centre du Cap, mais qui cherchait à passer dans l'ouest pour rejoindre les commandos de Maritz et de Théron, y a réussi, malgré les efforts des Anglais pour l'isoler.

Une dépêche de French signale en effet que Malan se trouve à une quarantaine de kilomètres au sud de Victoria West, c'est-à-dire dans la région qu'il voulait atteindre, et où il va grossir les forces des Boers et révoltés hollandais.

D'autre part, on télégraphie de Heilbron, nord de l'Orange, qu'une troupe de cinquante Boers a attaqué un convoi entre Kronspruit et Frankfort dans une région qu'on disait être entièrement déblayée.

Les blockhaus ont néanmoins pu tenir l'ennemi en échec jusqu'à l'arrivée de l'infanterie montée, devant laquelle les Boers se sont retirés.

Faits Divers

HORS RÉGION

UN ENFANT MARTYR

Rennes, 22 mars. — La cour d'appel de Rennes vient de confirmer un jugement du tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, condamnant un nommé François Jégo à deux ans de prison.

Jégo, qui est un alcoolique, martyrisait un de ses enfants, le petit Jean, âgé de six ans ; il l'enfermait complètement nu dans le grenier, après l'avoir attaché avec des fils de fer, et le laissait ainsi passer la nuit. Un témoin raconte qu'un soir Jégo fit chauffer une pierre dans le foyer et l'appliqua toute rouge sur la main de son fils. L'enfant eut, à la suite de cette brûlure, une plaie affreuse au doigt. L'os était à nu.

Des dépositions indiquent que ce père dénaturé jetait du tabac dans la soupe de son jeune enfant, lui faisait manger du pain trempé dans des excréments, le battait sous n'importe quel prétexte et le privait souvent de nourriture. Les voisins étaient obligés de donner de la soupe au pauvre petit pour l'empêcher de mourir de faim.

L'arrêt de la cour d'appel a été accueilli par les applaudissements d'un nombreux public, qui a vivement manifesté son indignation.

Un vieillard amoureux de sa belle-fille

DRAME AU REVOLVER

Berlin, 22 mars. — Le sergent de ville en retraite Krentz, âgé de soixante-quatorze ans, était épris de la femme que son fils avait épousée il y a quelques mois. Il poursuivait de ses assiduités sa jeune bru et causait, par son attitude étrange, bien des scènes dans le jeune ménage.

Hier matin, on entendit dans le logement qu'il occupait avec son fils et sa bru plusieurs détonations.

Les voisins accourus enfoncèrent la porte fermée au verrou, et en pénétrant dans la chambre, ils virent l'ancien gardien de la paix baigné dans son sang.

La jeune femme, sur laquelle il avait été tiré plusieurs coups de revolver, s'était sauvée par la fenêtre ; quant à lui, plein de rage, il avait ensuite dirigé l'arme vers sa tempe et s'était tué.

Explosion d'une poudrière

Tunis, 22 mars. — Un terrible accident, qui n'a heureusement occasionné que des dégâts matériels, vient de se produire au Kef. La poudrière, qui renfermait quarante mille cartouches, a fait explosion hier matin, à quatre heures.

Les corps de bâtiments qui la composaient ont été complètement détruits.

La sentinelle, qui a déclaré avoir aperçu des gerbes en feu non loin de la poudrière, ce qui en raison de la saison paraît peu plausible, a été arrêtée.

On suppose que la malveillance n'est pas étrangère à cet accident.

Les beautés de l'impôt

Berne, 22 mars. — Deux vieillards, le mari et la femme, qui ne possédaient aucune fortune que leurs bras, avaient réussi, après de longues années de labeur comme coupeurs et porteurs de bois, à amasser un petit pécule de deux mille francs. Ils eurent la fâcheuse inspiration de confier cette somme à un de ces établissements qui promettent de gros intérêts ; l'établissement fit faillite et les économies des pauvres gens furent englouties. Ils redoublèrent d'efforts et de travail pour reconstituer leur petite épargne et ils avaient réussi de nouveau à amasser mille francs, lorsque le mari mourut. La commission d'impôts intervint à ce moment. Elle constata que le couple n'avait jamais payé d'impôt et elle réclama l'amende prévue par la loi. La pauvre vieille — elle est âgée de 70 ans — qui gagne sa vie en balayant la rue, a vu ainsi se fondre son minec pécule. Aujourd'hui il lui reste, tous frais payés, 220 francs.

Que la décision de la commission d'impôt soit inattaquable au point de vue légal, c'est possible ; il n'en reste pas moins que ce cas est un de ceux où on aimerait à constater qu'il y a parfois avec le fisc des accommodements.

DANS LA RÉGION

L'amnistie à la Chambre

Par suite d'une erreur de communication téléphonique, nous avons annoncé hier que la Chambre avait adopté l'ensemble des propositions d'amnistie votées au cours de la séance de vendredi.

En réalité, la Chambre, rejetant en bloc ce qu'elle avait adopté en détail, a repoussé l'ensemble, après pointage, par 243 voix contre 224.

Nous avions admis d'autant plus facilement l'erreur de notre correspondant que, malgré notre expérience des palinodies et comédies parlementaires, il nous répugnait de supposer que la Chambre, se dédisant une fois de plus, avait donné au pays, à la veille des élections générales, l'exemple de l'incohérence, de l'illogisme, du gâchis et de l'impuissance.

C'est cependant ce qui s'est produit.

Une fois de plus, les députés ont perdu toute une séance en vaines discussions et platoniques propositions.

Voici, d'après l'*Officiel*, comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans ce scrutin sur l'ensemble des propositions d'amnistie :

Ont voté pour : MM. Basly, Bersez, Cardon, Debève, Defontaine, Dron, Evrard, Ellez, Lamendin, Lepez, Pasqual, César Sirot, Weil-Mallez.

Ont voté contre : MM. Achille Adam, Barrois, Cochin, Danselle, Dussaussoy, Fanien, Guillain, Jonnart, Louire, Montalembert, Morcette-Ledieu, Motte, Plichon, Ribot, Rogez, Rose, Taillandier, Vallée.

Absent par congé : M. Delaune.

Faut-il s'étonner que les élus du peuple souverain oublient si facilement les promesses des candidats et ne tiennent aucun compte de leurs engagements pris en temps de période électorale, puisqu'ils trouvent moyen de se dédjuger et de revenir sans vergogne sur leurs votes publics, en l'espace de deux heures !

Qu'adviendra-t-il quand le mandat législatif aura une durée de six ans ?

Nos honorables passeront alors par toutes les nuances de l'arc-en-ciel ou du caméléon et l'on verra des députés, élus comme anarchistes de gouvernements, se révéler dans la peau d'un monarchiste !

Le crime de la rue Léon-Gambetta

A LILLE

La reprise de l'instruction. — Nouveaux interrogatoires. — Confrontations de Bouche avec ses complices et les témoins. — Ses dénégations. — Twechuizen persiste dans ses aveux et son accusation contre Bouche.

Avant de rapporter ce que nous avons pu apprendre des confrontations et des interrogatoires d'hier, il ne nous semble pas inutile de rappeler les principaux faits de ce crime, mystérieux au début, et qui a passionné si fort l'opinion à cause des circonstances qui l'accompagnaient.

Nous allons faire aussi brièvement que possible.

Le samedi, 15 février, à 7 heures du soir, Mlle Baert, qui habite 104, rue Léon-Gambetta, au 3me étage, en descendant l'escalier, aperçevait la porte entr'ouverte de l'appartement de Mlle Marie Henry, rentière, âgée de 68 ans, et tombant sur le palier un filet de lumière.

Elle prévenait de ce fait anormal sa mère ; et toutes deux, accompagnées de M. Convain, locataire principal de l'immeuble et de Mlle Sandron, demoiselle de magasin chez ce dernier, elles pénétraient dans l'appartement de Mlle Henry.

On trouvait celle-ci dans sa chambre, morte étouffée, étendue sur le dos, jupons épars, camisole et chemise lâches, les jambes ligotées avec un torchon blanc, le cou enserré d'un mouchoir.

Le vol avait été le mobile du crime.

LES COUPABLES

Une bonne, louée dans la journée, avait disparu. Nul ne la connaissait. Mlle Henry avait dit à une de ses parentes, qui lui avait rendu visite à six heures, que cette bonne lui avait été envoyée — ce qui était faux — dans l'après-midi par sa marchande de beurre.

On se perdait en conjectures.

Cependant deux importantes déclarations étaient recueillies, le soir du crime et le lendemain, par la justice.

La bonne de M. Convain avait aperçu, vers 5 h. 1/2, deux individus sur le palier du 2me étage. Un d'eux lui avait demandé M. Duhem.

Vers 6 h. 1/2, M. Loys, garçon épicier chez M. Facomprez, au coin de la rue de l'Amidonnerie et de la rue Gambetta, avait lié conversation avec deux individus. Il avait vu ceux-ci pénétrer dans le couloir de l'immeuble portant le n° 104 de la rue Gambetta, et en ressortir quelques instants après, suivis d'une femme.

Le signalement des deux individus vus par la bonne de M. Convain répondait à celui des individus avec lesquels M. Loys avait causé.

On était sur la piste des coupables. Mais ils avaient quitté Lille.

Le lundi matin, 17 février, deux arrestations sont opérées.

La police garde à ce sujet le plus grand silence, si grand que nos confrères du soir annoncent que l'arrestation de la femme qui ne pouvait apporter à l'instruction même un renseignement, et qui était relâchée presque aussitôt.

Cependant, dès ce lundi, nous apprenions l'arrestation de l'amie de Maurice et nous retrouvions la trace de celui-ci cherchant à faire un coup chez un peintre de la rue Desrousseaux.

Nous signalons ensuite qu'il a habité la rue des Arts.

La police qui, plus muette que jamais, n'en continue pas moins activement son enquête, fait, le lendemain, une perquisition rue des Arts, 75.

Ce journal signale encore, le seul dans la presse, qu'une certaine Clairette, avec laquelle Maurice a passé une nuit à « Jean-Bart », à laquelle il a écrit à Dunkerque et de laquelle il a reçu des lettres, pourrait donner sur lui des renseignements.

On ne le connaissait encore que sous le nom de Maurice. Partout où il passait et où il loduit des chambres il donnait un faux état-civil.

LES ARRESTATIONS

Nous avions pu cependant savoir son nom de famille, et le jour même où il se constituait prisonnier, le 20 février, nous pouvions écrire une interview de Mme Bouche, personne très honorable, la malheureuse mère de Maurice.

Entre temps, on avait connu les noms des deux complices de ce dernier : Antoine Twechuizen et Pauline Dumortier.

La police les recherchait.

Maurice Bouche, retour de Bruxelles où il s'était rendu, le soir du crime, s'était présenté à la police en prétendant qu'il était innocent du crime dont on l'accusait et en demandant, à être le plus tôt possible confronté avec les témoins.

Tous, dès la première confrontation, le reconnurent.

La police continua son enquête sur l'emploi du temps de Maurice Bouche avant et après le crime et sur ses dépenses à Bruxelles. Les charges s'amoncellent contre lui. Il persiste à nier et invoque un alibi qui se retourne contre lui.

A la suite d'un propos tenu par Bouche dans un estaminet de la rue Sans-Pavé et de sa rencontre avec Clairette, on parle d'un crime impuni qu'il aurait commis dans l'Aisne..

On se rappelle les enquêtes très documentées que, seul dans la presse, nous fîmes à ce sujet, à Aire-sur-la-Lys, à Hirson, à Valenciennes, à Douai, à Paris.

Maurice n'avait commis aucun crime ; mais il s'en était vanté près d'une femme de la prostitution de laquelle il vivait avant d'aller au régiment, il avait vécu de vols et était un bien triste personnage.

La justice désespérait de ne jamais mettre la main sur Antoine Twechuizen et Pauline Dumortier, lorsqu'eut lieu leur sensationnelle arrestation à Templeuve, le 12 mars.

Nous avons de cet événement, de la plus haute importance pour l'instruction, donné, à l'époque, tous les détails.

Antoine et Pauline, dès ce jour même, avouent et accusent Maurice d'être leur complice.

UNE LETTRE DE BOUCHE

L'instruction en était là et M. Davaine, qui en est chargé, attendait que Pauline Dumortier fût pourvue d'un défenseur pour reprendre le cours des interrogatoires et procéder aux confrontations entre les trois inculpés, lorsque Maurice Bouche reçût, il y a trois jours, une lettre de sa mère.

On sait qu'il appartient à une très honorable famille que son crime a plongée dans la désolation.

Mme Bouche écrivait à son fils une lettre très touchante où, après quelques allusions aux soins dont elle avait entouré son enfance et aux chagrins qu'il lui avait déjà causés, elle le suppliait, dans son intérêt, de faire des aveux.

Maurice Bouche a répondu par une longue lettre. Comment sa mère qui sait que, dès sa première jeunesse, il fut toujours pour le faible contre le fort, pour l'opprimé contre l'oppresseur, peut-elle croire qu'il est criminel ? C'est monstrueux.

Il trouve infâme que des personnes se soient réunies à trois pour assassiner une vieille femme. Jamais il n'aurait été capable d'un pareil forfait.

Il est victime d'une inconcevable ressemblance. Il a un sosie. Mais on reconnaîtra bientôt l'erreur et il sera relâché.

Sur ce thème, en se servant des termes que nous employons, mais en délayant ses idées, Bouche a écrit quatre pages.

Il se défend toujours ; et c'est cette attitude qu'il a conservée, paraît-il, en prison, depuis l'arrestation du « berlou » et de Pauline.

L'instruction

L'INTERROGATOIRE DE TWECHUIZEN

L'instruction a donc repris, hier. M. Davaine est arrivé à son cabinet à deux heures et demie.

Les défenseurs des inculpés ont été introduits.

Puis Antoine Twechuizen, le « berlou », a été extrait de la prison et amené dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

Son interrogatoire n'a pas duré moins de deux heures. Pendant ce temps, les témoins convoqués, qui sont au nombre de six, attendent dans la salle qui leur est réservée et s'impatientent.

Ils ne sont pourtant pas sur le point d'être *entendus*.

Ce qu'apprend M. Davaine doit être très intéressant, car il laisse se prolonger la con-

---

FEUILLETON DU 24 MARS. — N° 24

LE CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

DEUXIEME PARTIE

Lutte de géants

III

« C'est toi, patron... as pas peur... t'es signalé...

« Avance au bonimant !

Fanfan veut dire : ralliement. Mais il n'y regarde pas de si près, sachant d'ailleurs qu'il est compris.

Casse-Cou se lève et s'avance au pas de gymnastique. A dix pas en avant du peloton, il trouve Fanfan qui lui tend la main et lui dit :

« Te v'la donc, patron !

« Et ça va toujours comme tu veux ?

— Oui, mon brave Fanfan, me voici... tout s'est bien passé.

« J'ai fait sauter le pont, j'ai noyé un Irlandais, j'ai embroché un volontaire, j'ai perdu mon chapeau, j'en ai trouvé un autre, et je suis trempé comme une soupe.

— T'es épatant !

« Ici, d'après ton ordre, on a déchiré la voie et cabossé le train.

« C'est de la belle ouvrage, mais ça n'est qu'un commencement et faudrait finir.

— Oui, nous avons besoin de monde... un renfort sérieux.

« On a entendu les explosions et on aurait déjà dû nous secourir.

« Il va falloir trotter là-bas, avertir Cronje, lui demander quelques centaines d'hommes.

— J'y vais », répond Fanfan.

Il fait quelques pas et s'arrête au bruit d'une troupe en marche. Des voix amies se font entendre. Les Boers !... ce sont les Boers qui, accourus du camp au triple galop, ont laissé, comme les Blancs-Becs, leurs chevaux en sûreté non loin de là.

Ils sont environ trois cents et amènent un canon léger en acier avec des obus à la mélinite, Cronje les a expédiés à tout hasard, et ils arrivent au bon moment. Pendant que les Blancs-Becs tiraillaient pour occuper l'ennemi, eux se mettent à remuer la terre.

Munis de pioches et de pelles à manche court, ils creusent une tranchée-abri, puis une seconde, avec réduit, pour le canon. Le reste de la nuit est employé à ce travail, qui s'exécute avec une célérité prodigieuse.

Au petit jour, Boers et Anglais examinent leurs positions respectives. Elles sont loin d'être brillantes pour ces derniers qui voient avec stupeur, en face du train blindé, un front bastionné tout hérissé de fusils. Pendant qu'ils regardent ces lignes de talus, le canon, dont la bouche est habilement dissimulée sous des brindilles, est pointé sournoisement sur la grosse pièce du train.

Puis, sans crier gare ! le canon boer envoie à son collègue anglais, en guise de bonjour, un joli projectile de neuf millimètres et demi. La tôle de côté est percée comme à l'emporte-pièce, et l'obus, bourré de cette substance diabolique appelée mélinite, vient s'écraser sur le tourillon gauche de la pièce anglaise.

Le choc, formidable, disloque le robuste affût d'acier, fausse le mécanisme de pointage, coince la pièce, la met complètement hors de service et mutile affreusement cinq hommes.

Le pauvre Long Tom est vengé.

Un cri de rage et de stupeur échappe aux Anglais, qui ripostent par une salve inutile d'ailleurs, de leurs lee-metfords.

Le canon répond par un nouvel obus qui crève les blindages, broie les combattants et frappe d'épouvante les survivants. Braves et téméraires jusqu'à la folie, les Anglais envoient cependant une deuxième salve. Pour la troisième fois, le canon boer tonne.

« Ils se lasseront avant nous ! » grogne le chef de pièce, un ancien artilleur allemand amené par le commandant Albrecht.

C'est vrai ! au milieu du nuage qui couvre le truck du milieu, un mouchoir blanc est agité à la pointe d'une baïonnette. Les Anglais demandent à parlementer. On cesse le feu, et le chef des Boers envoyés par Cronje, un fermier nommé Wouters, élève au-dessus de la tranchée un mouchoir blanc.

Un jeune officier saute agilement du train et s'avance jusqu'à mi-chemin de la tranchée. Wouters quitte son abri et rejoint le parlementaire ennemi.

« Nous offrons de capituler, dit l'Anglais avec un salut hautain ; quelles sont vos conditions ?

— Nos conditions ? répond tranquillement le Burgher, il n'y en a pas... vous serez prisonniers de guerre... rien de plus, rien de moins...

« Vous allez quitter le train blindé en y laissant toutes vos armes, et venir jusqu'à vingt pas de la première tranchée, pour de là être conduits au camp.

— Nos hommes conserveront leurs effets ?

— Craignez-vous, riposta narquoisement Wouters, que nous voulions les faire aller tout nus ?

— Je veux dire : leurs sacs, rectifie l'officier d'un ton rogue.

— Soit ! mais après visite.

— Nous sommes trois officiers et nous voulons garder notre épée.

— Vous arrangerez ça avec Cronje ; moi, je suis seulement chargé de prendre livraison.

« Maintenant, vous avez cinq minutes si dans cinq minutes vous n'êtes pas là rangés, sans armes, nous recommençons le feu. »

Les Anglais comprennent que toute résistance, comme tout délai, est impossible. Il faut se rendre.

Ils abandonnent la forteresse roulante, et viennent, sous la conduite de leurs officiers, prendre place devant la tranchée.

Les Boers sortent en armes et regardent curieusement, mais avec déférence, les prisonniers. Ceux-ci ont une tenue correcte et la plupart semblent heureux de ce dénouement qui les met à l'abri des périls de la guerre.

Wouters, toujours prudent, leur crie :

« *Hands up !* Haut les mains ! »

Tous obéissent à cet ordre, sauf néanmoins l'officier le plus élevé en grade, un capitaine.

Wouters, accompagné de Casse-Cou et d'une trentaine d'hommes, Burghers et Blancs-Becs mêlés, s'avancent pour s'assurer que les sacs ne renferment pas d'armes cachées.

Au moment où Wouters passe devant le capitaine, ce dernier tire de la sacoche qu'il porte en bandoulière son revolver et fait feu à bout portant sur le malheureux Burgher, en criant :

« Rascal ! Oh ! je voudrais vous tuer tous ! (1) »

Wouters, toujours prudent, leur crie : « Haut les mains ! »

(1) Historique.

Wouters, le crâne fracassé, tombe comme une masse.

Les Boers poussent un cri de fureur devant cette abominable félonie.

Rapide comme la pensée, Casse-Cou lève son fusil et fait sauter la cervelle au meurtrier. Le cadavre tombe sur celui de la victime.

Il y a parmi les deux troupes ennemies un moment de stupeur indescriptible.

Mais l'exécution sommaire du misérable ne suffit pas aux Boers, dont la rage ne connaît plus de bornes. Tous, vieux et jeunes, veulent faire payer aux autres ce crime infâme d'un seul.

« A mort, les Anglais ! à mort ! à mort ! »

Les prisonniers vont être massacrés. Casse-Cou, auquel revient le commandement, frémit à la pensée d'une de ces tueries qu'enregistre l'histoire et qui restent comme une tache pour ceux qui les ont accomplies ou ne les ont point empêchées.

Les fusils vont partir tout seuls !

Au risque d'être lui-même la première victime de ses amis que l'indignation rend fous, il se jette devant les mauzers braqués sur les Anglais, leur oppose sa poitrine et s'écrie :

« Bas les armes !. Je vous en supplie, mes amis, bas les armes ! »

Les Boers protestent, crient, gesticulent, mais pas un coup de feu n'est tiré. La victoire est à mo